

Les Outils Natura 2000

Vous êtes propriétaire et vous souhaitez participer à la préservation des milieux??

LE POINT sur la Charte Natura 2000

Qu'est ce que la Charte Natura 2000?

C'est un document contractuel qui vise à conserver des habitats et espèces d'intérêts communautaires.

Qui peut signer??

Tout propriétaire ou ayant droit de parcelles situées en site Natura 2000.

Pour combien de temps?

L'adhésion s'effectue pour 5 ans.

Quelle contrepartie?

L'adhésion à la charte vous permet d'être exonéré de la taxe foncière sur le non bâti pour l'ensemble des parcelles souscrites sur la durée de l'engagement.

Mais que contient-elle?

La Charte Natura 2000 renvoie à des pratiques respectueuses des habitats et des espèces et contient des engagements de gestion courante et durable. Ces derniers sont de deux types:

- Les engagements généraux
- Les engagements spécifiques par types de milieux

Exemples d'engagements :

Autoriser l'accès aux experts scientifiques

Ne pas introduire d'espèces végétales ou animales

Conserver les buis et genévriers présents sur les parcelles

NOUVEAU

Retrouvez toutes les informations et documents à télécharger sur le tout nouveau site internet Natura 2000 des pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine à l'adresse suivante :

<http://www.pelouses-calcaires-essonne.n2000.fr>

Vous y trouverez les actualités, des fiches sur les espèces caractéristiques, le DOCOB, les lettres d'informations, des généralités sur Natura 2000...

Pour tout renseignements:

Contactez la structure animatrice NATURESSONNE

Marlène Moity

Tel : 09.54.96.54.47

marlene.moity@naturessonne.fr

10, Place Beaumarchais
91600 Savigny sur Orge



Le Site Natura 2000 des pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine



Lettre d'information n°4, 2012

SOMMAIRE

- Les Pelouses calcaires: Des milieux menacés
- Identité du site Haute Vallée de la Juine
- La gestion des pelouses par l'Ecopaturage
- Les lycéens au service de la nature
- Stop aux Quads et motos
- Zoom sur une espèce : L'Ascalaphe ambré
- Les Outils Natura 2000 : La Charte
- NOUVEAU : Un site internet

Les Pelouses calcaires, des milieux menacés...

En l'espace de 50 ans, les pelouses calcaires de l'Ile de France ont perdu jusqu'à 80% de leur surface. En Essonne, ce sont 10% qui ont disparu en 12 ans. Aujourd'hui, les pelouses sont considérées comme "relictuelles", c'est à dire qu'elles sont de surfaces restreintes et menacées de disparition.

Pourtant, ces milieux ont une forte valeur patrimoniale, écologique et fonctionnelle. Leur forte régression engendre une perte importante de la richesse floristique et faunistique. Ainsi, ces milieux, recueil de biodiversité, sont à préserver et à protéger.

En Essonne, deux sites Natura 2000 concernent ce type de milieu, les pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine et les pelouses calcaires du Gatinais.



Azuré

Identité du site des pelouses calcaires

de la Haute Vallée de la Juine

Divisé en 9 sous-sites sur 6 communes différentes, le site Natura 2000 des pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine s'étend sur 108 ha. Près de 700 espèces faunistique (papillons, sauterelles, criquets, reptiles...) et plus de 400 espèces floristiques y ont été inventoriées. Parmi elles, 2 espèces sont protégées au niveau national comme l'Azuré du Serpolet, 34 au niveau régional dont la Cardoncelle molle ou le Flambé, et 2 sont d'intérêts prioritaires, l'Ecaille chinée et le lucane Cerf-Volant.

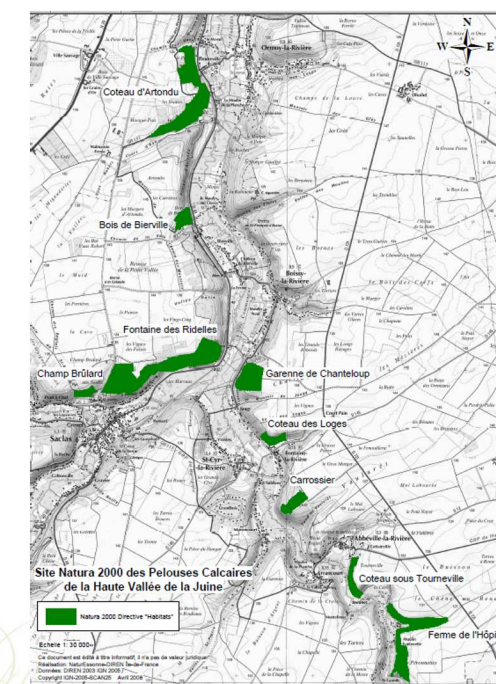
En tant que propriétaire de parcelles Natura 2000, vous pouvez agir pour préserver ces milieux.

Comment?

--> Rendez vous en dernière page...



Zygène





La Gestion des pelouses par l'Ecopâturage

Depuis Juillet 2011, un petit troupeau composé de chèvres et moutons occupe les pelouses calcaires du site de la Ferme de l'Hôpital pour la saison estivale.

Grâce à la signature d'un nouveau contrat, le site a retrouvé une identité pastorale, par le biais d'un prestataire d'écopâturage.

Autrefois, les pelouses calcaires étaient des milieux entretenus par du pâturage ovin extensif. Suite à l'abandon des pratiques agropastorales, les pelouses se sont pour beaucoup boisées ou sont en cours de fermeture, et parallèlement, les éleveurs se font de plus en plus rares. Afin de préserver ces milieux ouverts, des actions de fauche et de réouverture par la coupe d'arbres et arbustes sont réalisées. Néanmoins, l'entretien des pelouses calcaires par du pâturage reste une des meilleures solutions.

Depuis peu, des services d'Ecopâturage se sont développés, souvent dans le but de préserver des espèces rustiques en voie de disparition et pour répondre à une demande d'entretien plus écologique des milieux naturels. En proposant des espèces rustiques, l'Ecopâturage redonne une valeur économique à ces espèces, qui ne le sont ni pour la production de viande, ni pour le lait. D'autre part, les milieux naturels entretenus par du pâturage retrouvent souvent une richesse écologique plus importante que lorsqu'ils sont entretenus par des actions mécaniques.



Anémone pulsatilla

Des lycéens au service de la Nature...



La gestion et la restauration des pelouses sont essentielles à leur maintien. Néanmoins, lorsque la contractualisation n'est pas possible, des chantiers nature peuvent être organisés afin de mettre en œuvre les actions préconisées dans le document d'objectif.

Des chantiers de bénévoles sont organisés chaque année pour nettoyer, débroussailler et entretenir des petites zones.

Et depuis le début de l'année 2011, des chantiers nature sont possible avec le lycée

horticole Saint Nicolas, grâce à une convention de partenariat entre le lycée et Natur'Essonne, structure animatrice du site Natura 2000.

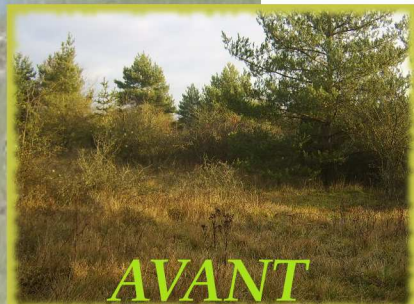
Ces chantiers, autant enrichissants qu'efficaces puisqu'une quarantaine d'élèves participent à ces journées, permettent d'agir rapidement et favorablement sur les pelouses sèches. De plus,

les élèves appliquent concrètement ce qu'ils ont appris en théorie et découvrent les richesses de ces milieux naturels particuliers. Ces chantiers sont ainsi de véritables

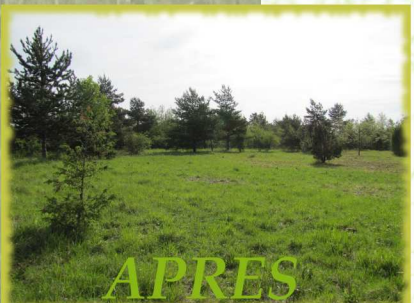
échanges de services et de connaissances.

Un premier chantier a eu lieu en janvier 2011 sur le site Grand Champs à Saclas. Cet hiver, trois nouveaux chantiers ont été organisés avec le lycée ainsi qu'un chantier de bénévoles.

Les chantiers nature sont un outil de gestion complémentaire et ponctuel, réalisable par le biais d'une convention de mise à disposition de la parcelle entre le propriétaire et Natur'Essonne pour une durée maximale de 5 mois.



AVANT



APRES



STOP AUX QUADS ET MOTOS

Plusieurs secteurs du site Natura 2000 sont régulièrement fréquentés par des véhicules à moteurs tels que les quads et les motos.

Ces activités, réglementées par la loi, sont de réelles menaces pour les pelouses calcaires, qui subissent également les dépôts de déchets et les places de feu.



Quels impacts ??

Le passage des motos et des quads provoque une destruction de la végétation :

- La terre est alors mise à nue
- L'érosion du sol est accélérée
- Les banques de graines stockées dans le sol sont anéanties

Résultat:

- Au mieux, cet habitat fragile remet plusieurs années à se reconstruire.
- Au pire, le milieu et le paysage sont détruits.

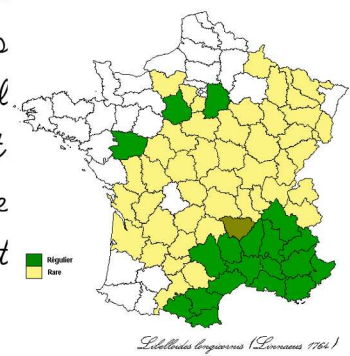
Depuis la réactualisation du DOCOB en avril 2011, de nouvelles dispositions dans le document d'objectif vous sont à présent proposées pour mettre en défens et aménager l'accès à vos parcelles. La pose d'une barrière ou la mise en place d'un panneau d'information vous sont donc possibles dans le cadre d'un contrat.

ZOOM sur une espèce :

L'Ascalaphe Ambré



Ce joli insecte, de l'ordre des Névroptères affectionne particulièrement les milieux chauds et bien exposés comme les pelouses calcaires. Leur période de vol s'étend de début juin à début août. L'Ascalaphe ambré, qui est en limite septentrionale de répartition, est menacé et protégé au niveau national.



Libellula ligustica (Linnaeus, 1758)

Mœurs :

L'espèce passe deux ans à l'état larvaire, puis se métamorphose dans un cocon de soie fabriqué par la larve elle-même. L'imago (stade final pour les espèces à développement en plusieurs phases), quant à lui, ne vit pas plus d'une saison.

L'Ascalaphe se nourrit de petits insectes en les capturant au vol.

UNE ACTIVITE REGLEMENTEE PAR LA LOI

D'après la loi Lalonde du 3 janvier 1991:

La circulation des véhicules à moteurs est interdite sur les espaces naturels,

en dehors des voies ouvertes à la circulation publique.

Le non respect de cette loi peut engager une contravention comprise entre 1500 et 3000€. (Article R. 362-1 du code de l'environnement).

En circulant sur des espaces protégés, vous prenez le risque de détruire des espèces et des milieux protégés ou d'intérêts communautaires.

Considérée comme un délit, la destruction d'espèces protégées peut engendrer jusqu'à 9000€ d'amende.

(Article L. 415-3 du code de l'environnement).



Helianthemum alyssoides